



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Complexe immobilier Toulouse Purpan

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCI RIQUET 77

Raison sociale

SCI

N° SIRET

42080805700038

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

SEBBAH

Prénom(s)

EMMANUEL

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un complexe immobilier a futur usage commercial, d'equipement sportif couvert et d'activites artisanales dans le quartier de Purpan a Toulouse (31). Ce projet comprendra la construction de trois batiments d'une surface de plancher totale de 7 032 m² repartie sur 2 etages. Ces batiments permettront d'accueillir 4 cellules commerciales, 1 cellule de sport couvert et 12 cellules d'activites/artisanat. Ces cellules seront livrees brutes (l'amenagement interieur etant a la charge du futur occupant). Ces trois batiments seront desservis par un parking (en aerien en rez-de-chaussee et en R+1 ainsi qu'en aerien sous le batiment 1) qui comprendra 124 places de stationnement pour vehicules-legers, dont 5 places PMR et 4 places pour vehicules electriques (dont 1 commune PMR et vehicule electrique). Des places reservees aux velos et motos seront egalement disponibles. Prealablement aux travaux de construction du complexe, les batiments existants (un commerce, un restaurant datant de 1990 et une maison individuelle datant de 1970) seront demolis.

4.2 Objectifs du projet

La mise en place du projet vise a apporter, au sein du quartier de Purpan, un dynamisme culturel et sportif, grace aux activites artisanales et a l'amenagement sportif, en revalorisant une zone heteroclite comportant actuellement, outre les batiments existants mentionnes ci-avant au paragraphe 4.1, un parking aerien et des terrains vagues. Le terrain fera l'objet d'un amenagement global en respectant les enjeux et les grands axes de reflexion de l'OAP (Orientation d'Amenagement et de Programmation) Purpan. A ce titre, au sud de la parcelle, sera deploye un vaste espace paysager, s'inscrivant dans la continuite de la trame verte. Le projet, par sa mixite programmatique a vocation d'activite et de commerces, jouera un role majeur vis-a-vis du renouvellement urbain. Il permettra egalement la mise en valeur de l'entree de ville par l'echangeur situe au sud de la parcelle et jouera alors le role de signal a l'echelle urbaine.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux du complexe immobilier et du parking associé sont prévus pour une durée de 11 mois entre septembre 2026 et juillet 2027. Ils débuteront par la démolition des bâtiments existants (un commerce, un restaurant datant de 1990 et une maison individuelle datant de 1970) et la mise à nu des parcelles. Les travaux comprendront ensuite la construction des bâtiments, des parkings et voiries, les travaux d'assainissement et les travaux de réseaux divers.. Les différentes cellules seront livrées brutes, l'aménagement intérieur sera à la charge du futur occupant. Pendant toute la durée des travaux, une charte de chantier vert à faible nuisance sera mise en place. Les objectifs d'un chantier à faible nuisance consistent en particulier à : - limiter les nuisances pendant le chantier (limitation des émissions de poussières et de boues par un nettoyage régulier du chantier notamment) ; - limiter les risques sur la santé des ouvriers (utilisation de produits les moins toxiques, définition et aménagement des zones de stockage, etc.) ; - limiter les pollutions et les consommations de ressources (mise en place de bacs de rétention pour récupérer les eaux de lavage par exemple) ; - optimiser la gestion des déchets du chantier (réduction de la production à la source de déchets, mise en place de bennes et containers pour collecter séparément les déchets, identification de filières locales de valorisation).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le complexe immobilier sera ouvert au public. Il comprendra 3 bâtiments qui permettront d'accueillir 4 cellules commerciales, 1 cellule de sport couvert et 12 cellules d'activités/artisanat. Ces bâtiments disposeront de zones de stationnement de véhicules légers (sol bitumé). Des places de parking vélos et motos seront également créées. Afin de limiter l'encombrement des voies à proximité, les accès des véhicules seront répartis sur la route de Bayonne au nord (entrée/sortie), la rue Georges Vedel à l'est (entrée uniquement) et le rond-point Madeleine Pelletier au sud (sortie uniquement). Une rampe permettra d'accéder aux activités du R+1, la régulation se faisant via un feu positionné en haut et en bas de cette rampe. De plus, un quai de déchargement, séparé du flux des véhicules légers, sera mis en place avec un accès par la route de Bayonne. Il est à noter que le futur complexe immobilier sera également desservi par les transports en commun, la desserte de bus présente en limite sud devant être renforcée. Les modalités de démantèlement ne sont pas définies, les locaux seront loués et exploités par divers preneurs

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La construction du complexe immobilier sera soumise à demande de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Creation d'un parking de Creation d'un complexe immobilier et d'un parking sur une surface globale de	(124, places) (9429, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 7 Voie : Route de Bayonne

Lieu-dit :

Localité : 7 Route de Bayonne 31300 Toulouse

Code postal : 31300 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 1°23'46"E Lat. : 43°36'28"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Projet implante dans la zone Urbaine Economique (UE) du PLU de Toulouse dont la derniere procedure a ete approuvee le 10/04/2025.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEFF les plus proches du projet sont : - ZNIEFF de type I "Le Touch et milieux riverains en aval de Fonsorbes", n°730030487 a 700 m a l'ouest ; - ZNIEFF de type I "La Garonne de Montrejeau jusqu'a Lamagistere" n°730003045 a 980 m a l'est. - ZNIEFF de type II "Garonne et milieux riverains, en aval de Montrejeau", n°730010521 a 980 m a l'est.
En zone de montagne ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une zone couverte par un arrete de protection de biotope. La zone la plus proche du projet couverte par un arrete de protection de biotope se situe a 980 m a l'est.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un parc national, un parc naturel marin, une reserve naturelle (nationale ou regionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel regional.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le projet se situe sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit adopté par la metropole de Toulouse le 12 decembre 2024 (Plan de prevention du bruit dans l'environnement de Toulouse Metropole).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet n'est pas implante dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le projet est situe dans une commune couverte par un PPRN de type Mouvements de terrain nomme PPR Secheresse-Territoire 1 Toulouse. Toulouse est couverte par un programme d'actions de prevention des inondations
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRN de type Mouvements de terrain nomme PPR Secheresse-Territoire 1 Toulouse a ete approuve le 25/10/2010.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe dans un site ou sur des sols pollues.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le projet se situe dans une zone de repartition des eaux conformement a l'arrete de delimitation des zones de repartition des eaux sur le bassin Adour-Garonne du 8 novembre 2021.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe dans un perimetre de protection rapprochee d'un captage d'eau destine a la consommation humaine ou d'eau minerale naturelle.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet ne se situe pas dans un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est un site Natura 2000 au titre de la Directive Habitats nomme "Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste", identifiant FR7301822, situe a 980 m a l'est.
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un site classe. Les sites classes les plus proches sont : - Parc et chateau de Doujat a St Martin-du-Touch classe le 19/05/1944, situe a 1,2 km a l'ouest; - Canal du Midi, classe le 04/04/1997, situe a 1,4 km au nord-est; - Plan d'eau et berges Garonne, classe le 22/03/1988, situe a 2,6 km a l'est.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	La creation d'un complexe immobilier a futur usage commercial, d'equipement sportif couvert et d'activites artisanales engendrera des prelevements d'eau pour des usages sanitaires et de restauration. L'eau potable sera distribuee par le reseau de Toulouse Metropole qui est alimente essentiellement par l'eau de la Garonne via l'usine CLAIRFONT.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'impliquera pas de drainages/ou de modifications previsibles des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le terrain est relativement plat et l'implantation du projet sera realisee au niveau du terrain naturel. Il n'est pas prevu d'amenagement des batiments en souterrain dans le cadre du projet ce qui n'engendrera pas de materiaux excedentaires.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne sera pas deficitaire en materiaux. Les ressources du sol ou du sous-sol ne seront pas exploitees dans le cadre du projet.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le complexe immobilier a futur usage commercial, d'équipement sportif couvert et d'activités artisanales sera alimenté en eau potable pour des usages sanitaires par le réseau de Toulouse Metropole (usine CLAIRFONT qui traite l'eau de la Garonne). De même, les bâtiments seront raccordés au réseau d'assainissement de Toulouse Metropole pour le traitement des eaux vannes par la
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les parcelles d'implantation du projet sont déjà anthropisées (présence d'un commerce, d'un restaurant, d'une maison et d'un parking bitumé) et localisées dans une zone urbanisée. Le projet ne sera pas susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, ou continuité écologique. Dans le cadre du
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les parcelles d'implantation du projet sont déjà anthropisées (présence d'un commerce, d'un restaurant, d'une maison et d'un parking bitumé) et localisées dans une zone urbanisée. Le projet ne sera pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Les parcelles d'implantation du projet sont déjà anthropisées (présence d'un commerce, d'un restaurant, d'une maison et d'un parking bitumé) et localisées dans une zone urbanisée. Le projet n'engendrera pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Une canalisation de gaz naturel est située à environ 425 m au sud-est. Le projet est néanmoins localisé en dehors des zones de servitudes associées à cet équipement.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Selon le rapport de risque établi à l'adresse du projet sur Georisque, le projet présenterait un risque de mouvement de terrain du fait de son implantation dans le périmètre du PPR Secheresse-Territoire 1 Toulouse. De plus, pour le risque de retrait gonflement des argiles, le site est implanté dans une zone d'aléa modéré.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Aucun risque sanitaire n'a été identifié au droit du site ainsi qu'au voisinage immédiat du terrain.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet engendrera un trafic de véhicules légers (public accédant au complexe immobilier) et de poids-lourds pour les livraisons (1 par jour à 6 h du matin). Le projet prévoit la création de 124 places de parking de véhicules légers ainsi que des places pour le stationnement des vélos et motos. Trois accès sont prévus afin de fluidifier l'accès des véhicules. Un accès pompier est prévu au nord-ouest. Ces mesures ont été validées par le service de voirie de la ville de Toulouse.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet en phase d'exploitation ne sera pas source de bruit. L'insonorisation de la cellule au sport sera gérée par le futur locataire en cas d'activité pouvant générer des nuisances sonores.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet est situé à proximité du périphérique qui génère des nuisances sonores perceptibles sur le site. Selon le PLU, le projet sera localisé en secteur affecté par le bruit.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet en phase d'exploitation n'engendrera de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des sources de vibration.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet sera équipé d'éclairages LED orientés vers le sol pour la sécurité des personnes. Une diminution de l'intensité lumineuse sera mise en place la nuit.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet sera implanté dans une zone urbaine comprenant déjà divers commerces (supermarché, restaurant, habitations...) et voiries (circulation de véhicules) générant des émissions lumineuses.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de rejet dans l'air.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le complexe immobilier engendrera le rejet d'eaux vannes et d'eaux pluviales. Ces rejets seront collectés par les réseaux de Toulouse Métropole.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux vannes seront rejetées dans la Garonne après traitement par la STEP de Ginestous-Garonne. Les eaux pluviales seront rejetées vers le réseau de collecte public (cette route de Narbonne).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le complexe immobilier n'engendrera pas de rejet dans l'air. Il engendrera le rejet d'eaux vannes et d'eaux pluviales. Les eaux pluviales seront collectées dans un réservoir tampon sous voirie et transiteront par un grilleur avant leur rejet dans le réseau de collecte public à un débit réglé (10 l/s) - Voir Annexe 10. Des bacs à graisses pourront être ajoutés pour traiter les eaux de
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les activités du complexe immobilier généreront des déchets de type ménagers (emballages, ordures ménagères). Ces déchets seront collectés dans des contenants spécifiques et regroupés dans des boîtes prévues à cet effet. Ces déchets seront ensuite traités dans des filières autorisées. Les déchets générés pendant la phase de travaux respecteront la charte de chantier vert. Les
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet comprendra la construction de bâtiments de 2 étages dans une zone urbanisée. Le projet n'est pas implanté dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable et ne se situe pas dans un site inscrit. Il est éloigné des sites classés les plus proches (plus de 1 km). Le projet ne sera donc pas
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Les parcelles d'implantation du projet étant déjà anthropisées (présence d'un commerce, d'un restaurant, d'une maison et d'un parking bitumé) et localisées dans une zone urbanisée, le projet n'est pas susceptible d'engendrer des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sur la base des informations consultées sur les sites Internet Missions Régionales d'autorité environnementale (MRAe) de l'Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable (IGEDD) et les services de l'état en Haute-Garonne, il n'y a pas de projet identifié à proximité du futur complexe immobilier.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Aucune surveillance environnementale n'est requise pour le projet de complexe immobilier et du parking associé dans le quartier de Purpan à Toulouse.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet mettra en œuvre des mesures pour réduire les émissions lumineuses le soir, bien qu'il soit à noter que le projet sera dans une zone déjà urbaine et déjà aménagée par divers commerces (supermarché, restaurant, habitations...).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de la nature du projet, des faibles incidences potentielles identifiées et de l'absence d'enjeu environnemental majeur sur le site et dans ses environs, il nous paraît que celui-ci devrait être dispensé de la réalisation d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom SEBBAH

Prénom EMMANUEL

Qualité du signataire Maitre d'ouvrage

À toulouse

Fait le 21-10-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)